

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2188

22 juillet 2016

SOMMAIRE

AIMA SCI	105017	MIV Greeneden LP Holding SCA	105002
Amicale du CTIE, a.s.b.l.	104979	Monocle Fund SICAV	105003
AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l.	104991	Monocle Fund SICAV	105003
Anglo American Finland Holdings 2	104994	Morgeline S.A.	105004
Cel Auto Testing S.à r.l.	104989	MPEP Luxembourg GP S.à.r.l.	105003
Celtic Holdings S.C.A.	105004	MPM Invest	105004
Earl Place (Luxembourg) Holding SA	105000	MP & Silva Holding S.A.	104990
Ernst & Young International Pension Scheme	105023	MPZ Consulting S.à r.l.	105017
EVT Treuhandgesellschaft SCSp	105002	Multiadvisor Sicav	104979
FINANCIERE MAXEL S.A.	105018	Multiadvisor Sicav	104978
Ivy Global Investors Fund	105022	Munich Holdings II Corporation	104989
KANERZ ART S.à r.l.	104986	Munich Holdings II Corporation	104981
Madecorp S.A.	104989	NAC Luxembourg II S.A.	105021
MANGANO S.A.	104989	Natixis Bank	104999
Matterhorn Properties S.à r.l.	104990	Nemab S.à r.l.	105018
MDC-V Holdings S.à r.l.	104991	Nettetal S.à r.l.	105018
Medio's S.à r.l.	104991	Nigmatek S.A.	105021
Mercurius Finance S.A.	104994	NN Lux Insurance International S.A.	105023
Mer et Montagne S.A.	104994	NN Lux Insurance International S.A.	105022
Merina Partnership S.e.c.s.	104998	Notialis S.à r.l.	105021
MESA International Luxembourg	104998	Odyssey Luxembourg Holdings S.à r.l.	105023
METRO INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	104999	Omaha Investments	105022
Metzger Luxembourg S.A.	105000	PPR Distri Lux	105024
MIC Lux TopHolding S.à r.l.	105000	Prevalux Conseil s. à r.l.	104978
Milinvest-Lease S.A.	105001	PRO-VO	105024
MIM Holdco S.A.	105001	PRO-VO	105024
		Sarazota S.A.	104998
		Totkamys Holding S.A.	105001

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Multiadvisor Sicav

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016111102/11.

(160083763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Prevalux Conseil s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.218.

L'an deux mille seize, le six mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de Mersch.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Pierre DURUISSEAU, salarié, né à Longlier (Belgique), le 31 août 1967, demeurant à B-6740 Sainte-Marie-sur-Semois, 150/01, Grand-Rue

2.- La société à responsabilité limitée «CFT CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B78890,

tous deux ici représentés par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, résident professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu de deux procurations sous seing privé à elle délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «PREVALUX CONSEIL s.à r.l.», ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 144.218, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 13 février 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2022 du 1^{er} août 2014.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri et décide de mettre cet article en conformité avec les dispositions légales. En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Al 2.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9873. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114770/43.

(160087820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Multiadvisor Sicav

Die Ordentliche Generalversammlung der Multiadvisor Sicav vom 17. Mai 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Bernhard Singer (Vorsitzender)
- Herr Loris Di Vora (Mitglied)
- Herr Michael Marx (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Mai 2016.

Für Multiadvisor Sicav

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016111103/22.

(160083764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Amicale du CTIE, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2144 Luxembourg, 1, rue Mercier.

R.C.S. Luxembourg F 4.876.

—
STATUTS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 mars 2016 que le comité exécutif se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Plusieurs autres membres- acceptés par l'Assemblée Générale- y peuvent faire partie.

Statuts approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2016.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'Amicale du CTIE, créée le 6 mars 1981, à l'époque encore sous le nom "Amicale du Centre Informatique de l'Etat", est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique. Son siège social est fixé à l'adresse suivante: 1, rue Mercier, L-2144 Luxembourg.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet de développer les activités culturelles, sportives et sociales du personnel du Centre des technologies de l'information de l'Etat, ainsi que de toutes les personnes assimilées ou simplement sympathisantes.

Art. 3. Membres. Pour être admis en qualité de membre ordinaire, il faut accepter les statuts et payer la cotisation fixée par l'assemblée générale. Le comité exécutif décide à la majorité de l'admission de nouveaux membres ordinaires. La qualité de membre se perd par démission écrite, de plein droit en cas de non-paiement de la cotisation annuelle dans un délai de trois mois à partir de l'échéance fixée par le comité exécutif ainsi que, en ce qui concerne les membres agissant à l'encontre des intérêts de l'Amicale, par exclusion prononcée par le comité exécutif, sous réserve de confirmation par l'assemblée générale statuant à la majorité des 3/4 des voix après audition de la personne concernée.

Art. 4. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1) l'assemblée générale: elle est l'instance suprême de l'association;
- 2) le conseil d'administration qui prend le nom de comité exécutif, élu par l'assemblée générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

Art. 5. L'assemblée générale. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le comité exécutif. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an au moins. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations faites huit jours à l'avance au moins par les soins du comité exécutif, doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations
- b) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du comité exécutif;
- c) la nomination de deux réviseurs de caisse.
- d) la désignation des membres du comité exécutif

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le comité exécutif et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement. Le vote de l'assemblée générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration, sans que le nombre de mandats par membre puisse dépasser 5.

L'assemblée générale décide par vote à la main levée ou par vote secret.

Lorsque des personnes y sont impliquées, le vote est secret ou se fait par acclamation. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage de voix, la proposition est rejetée.

Art. 6. Le comité d'administration, nommé "comité exécutif". L'association est administrée par un comité exécutif qui se compose d'un nombre minimum de 3 membres dont la majorité doit être membre du Centre des technologies de l'information de l'Etat. Le comité ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité des membres. Les membres sont élus pour un an par l'assemblée générale. Les décisions du comité exécutif sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité de voix, celle du président est décisive.

Art. 7. Gestion. Le comité exécutif est chargé d'étudier tous les problèmes qui se posent à l'association. Il convoque l'assemblée générale et lui présente annuellement son rapport d'activité.

L'assemblée générale procède chaque année à la désignation des membres du comité exécutif. Le comité exécutif procède dans la quinzaine qui suit l'assemblée générale à la nomination dans son sein d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Un ou plusieurs secrétaires-adjoints désignés par le comité exécutif peuvent seconder le secrétaire. Le président du comité exécutif représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du comité exécutif; en cas d'empêchement il est remplacé par le membre le plus âgé du comité.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du comité exécutif.

Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'association sont signés et contresignés respectivement par le président et le secrétaire ou leurs remplaçants. Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il veillera tout particulièrement sur les fonds de l'association et est responsable de leur bon usage. Il effectue le paiement des dépenses. Toute dépense non couverte par une facture doit être visée au préalable par le président ou son remplaçant. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente le compte financier aux réviseurs de caisse et au comité exécutif.

Art. 8. Organisation d'une activité. Chaque membre de l'Amicale du CTIE peut proposer à tout moment une activité à laquelle une participation serait à envisager. Une telle proposition se fait par écrit au comité exécutif. Le comité exécutif décide de l'admission de la proposition en question. Chaque membre doit être invité par voie écrite à une activité admise. Le comité exécutif peut accorder un "subside" financier à la dite activité et/ou décider une cotisation participative, selon les contraintes budgétaires de l'Amicale. Un bénéfice éventuel d'une activité revient toujours à l'Amicale, une perte peut être couverte sur décision de la majorité du comité exécutif.

Art. 9. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 10. Dissolution de l'association. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale convoquée à cette fin en conformité avec l'article 20 de la loi organique du 21 avril 1928. A défaut d'être repris par une association poursuivant l'activité de l'Amicale dans un délai d'un an à compter de la dissolution de cette-dernière, l'excédent des biens de l'association sera versé à la Croix-Rouge luxembourgeoise ou à une institution de charité.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2016 et remplacent les statuts du 6 mai 1985.

Fait et signé à Luxembourg, le 24 mars 2016.

Le comité exécutif:

Jean-Marie Mailliet / Sara Nasseri / Christian Klein / Christian Klein / Marc Lexis / Gilles Feith / Jimmy Welter
Président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre / Membre / Membre

Référence de publication: 2016112199/86.

(160086107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.893.947,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Munich Holdings II Corporation, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 28,893,947 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 171.633, (the “Company”).

There appeared:

- Munich Holdings Corporation, an exempted company being incorporated in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Cayman Islands (“Munich Holdings Corporation”);

- Onex Partners III GP LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA (“Onex Partners III GP LP”);

- Onex Partners III International GP LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Cayman Islands (“Onex Partners III International GP LP”);

- Onex Partners III International LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Cayman Islands (“Onex Partners III International LP”);

- KM Management I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Germany (“KM I”);

- KM Board I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Straße 2, 80997 Munich, Germany (“KM Board I”);

- KM Board II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Straße 2, 80997 Munich, Germany (“KM Board II”);

- Onex American Holdings II LLC, a limited liability company duly formed in accordance with the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA (“OAH II”); and

- KM Management II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Germany (“KM II” and collectively with Munich Holdings Corporation, Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM Board I, KM Board II and OAH II, the “Shareholders”),

here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, through their attorney, request the notary to enact that:

(i)

- 131,802 class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- 131,802 class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- 131,802 class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
- 131,801 class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”);
- 131,802 class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”);
- 131,803 class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”);
- 7,025,784 class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”);
- 7,025,784 class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”);

- 7,025,784 class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”); and
 - 7,025,783 class J preferred shares (the “Class J Preferred Shares”);
- representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed; and
- (ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendments to articles 19 and 23 of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the provisions articles 19 and 23 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 19. Profits. (...)

In the event of a dividend declaration:

First, a fixed preferred cumulative dividend shall be paid to the holders of the Preferred Shares, calculated as follows (the “Preferred Dividend”):

(a) an amount per Preferred Share equal to eight per cent (8%) per annum of:

- (i) the nominal value of the Preferred Share; plus
- (ii) the amount of any share premium and legal reserve attached to the Preferred Share; plus
- (iii) the amount equivalent to any unpaid dividend for any preceding years in accordance with (b) below;

(b) an amount equivalent to any dividend not declared and not paid for any previous financial year of the Company shall compound annually at the end of each financial year, and shall be included in (a)(iii) above as follows:

(i) if the dividend to be declared is an annual dividend declared in year N+1 on account of the profits of the Company up to and including year N, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to the end of the year N-1 financial year of the Company; or

(ii) if the dividend to be declared is an interim dividend declared in year N on account of the profits of the Company up to and including the date of the interim dividend declaration, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to the end of the year N-1 financial year of the Company.

Any Preferred Share issued part-way throughout a financial year will be entitled to a dividend for that financial year on a pro-rata basis and any amount compounded in accordance with (b) above shall be calculated accordingly.

The Preferred Shares shall cease to be entitled to a Preferred Dividend with effect from the 29th April 2016 (the “Cut Off Date”). However, the Preferred Dividend that has accrued up until that date will remain due to the holders of the Preferred Shares.

Second, a fixed cumulative dividend shall be paid to the holders of the Ordinary Shares, calculated as follows (the “Ordinary Dividend”):

(a) an amount per Ordinary Share equal to zero point two five per cent (0.25%) per annum of:

- (i) the nominal value of the Ordinary Share; plus
- (ii) the amount of any share premium and legal reserve attached to the Ordinary Share; plus
- (iii) the amount equivalent to any unpaid dividend for any preceding years in accordance with (b) below;

(b) an amount equivalent to any dividend not declared and not paid for any previous financial year of the Company shall compound annually at the end of each financial year, and shall be included in (a)(iii) above as follows:

(i) if the dividend to be declared is an annual dividend declared in year N+1 on account of the profits of the Company up to and including year N, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to the end of the year N-1 financial year of the Company; or

(ii) if the dividend to be declared is an interim dividend declared in year N on account of the profits of the Company up to and including the date of the interim dividend declaration, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to and including the date of the interim dividend declaration, up to the end of the year N-1 financial year of the Company.

Any Ordinary Share issued part-way throughout a financial year will be entitled to a dividend for that financial year on a pro-rata basis and any amount compounded in accordance with (b) above shall be calculated accordingly.

The Ordinary Shares shall cease to be entitled to an Ordinary Dividend with effect from the Cut Off Date. However, the Ordinary Dividend that has accrued up until that date will remain due to the holders of the Ordinary Shares.

Third, the remaining balance of the profit, if any, after payment of the Preferred Dividends and Ordinary Dividends (including any Preferred Dividends or Ordinary Dividends that had accrued but were not declared prior to the Cut Off Date), shall be distributed by the shareholder(s) by resolution of the shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company shall be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five per cent of the share capital, such resolution shall determine the powers and remunerations of the liquidator(s).

Upon any interim liquidation distribution, and at the closing of the liquidation, the Company's assets shall be allocated to the shareholders in accordance with a shareholder resolution approved by shareholders holding at least half of the Company's shares, irrespective of class (each a "Liquidation Distribution").

The allocation of each Liquidation Distribution may, but is not obliged to, take into account:

(a) the continuing entitlement of shareholders of Preferred Dividends and Ordinary Dividends that:

(i) had accrued but were not declared; or

(ii) were declared but not paid;

prior to the Cut Off Date; and

(b) any private contracts between the shareholders as to the distribution of the Company's profits;

but is ultimately at the sole and absolute discretion of the shareholders in accordance with the resolution approval requirements in the paragraph above.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de Munich Holdings II Corporation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 28.893,947 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171.633 (la «Société»).

Ont comparu:

- Munich Holdings Corporation, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KYI-9005, Iles Caïmans ("Munich Holdings Corporation");

- Onex Partners III GP LP, une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis ("Onex Partners III GP LP");

- Onex Partners III International GP LP, une société en commandite de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans ("Onex Partners III International GP LP");

- Onex Partners III International LP, une société en commandite de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walker Corporate Services Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans ("Onex Partners III International LP");

- KM Management I GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM I"); et

- KM Management II GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM II");

- KM Board I GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM Board I");

- KM Board II GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne ("KM Board II");

- Onex American Holdings II LLC, une corporation (limited liability company) organisée en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA ("OAH II" et collectivement avec Munich Holdings Corporation, Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM II, KM Board I et KM Board II, les "Associés"), ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

(i)

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»);

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»);

- 131.801 parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»);

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»);

- 131.803 parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»);

- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales préférentielles de Classe G»);

- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales préférentielles de Classe H»);

- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales préférentielles de Classe I»); et

- 7.025.783 parts sociales préférentielles de classe J (les «Parts Sociales préférentielles de Classe J»);

représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés; et

l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modifications des articles 19 et 23 des statuts de la Société; et

2. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier les dispositions des articles 19 et 23 des statuts de la Société, afin qu'ils soient lu comme suit:

Art. 19. Bénéfice. (...)

Dans le cas d'une déclaration de dividendes:

En premier lieu, un dividende préférentiel fixe et cumulatif sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, calculé comme suit:

(a) un montant par Part Sociale Préférentielle égal à huit pour cent (8%) par an de:

(i) la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle;

(ii) augmentée du montant de toute prime d'émission, et de réserve légale attachée à la Part Sociale Préférentielle;

(iii) augmentée du montant équivalent aux dividendes impayés pour toutes les années précédentes conformément au point (b) ci-dessous;

(b) un montant, équivalent à tout dividende non déclaré et non payé au titre des exercices sociaux précédents de la Société, doit être calculé annuellement à la fin de chaque exercice social, et doit être inclus dans le point (a) (iii) ci-dessus comme suit:

(i) dans le cas d'un dividende annuel déclaré en l'année N+1 au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris l'année N, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus; ou

(ii) dans le cas d'un dividende intérimaire déclaré en l'année N au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris la date de la déclaration du dividende intérimaire, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus.

Toute Part Sociale Préférentielle émise en cours d'exercice social aura droit à un dividende pour cet exercice social au pro-rata du temps restant jusqu'à la clôture de cet exercice social et tout montant déterminé conformément au point (b) ci-dessus doit être calculée en conséquence.

Les Parts Sociales Préférentielles cessent d'avoir droit à un Dividende Préférentiel avec effet à partir du 29 Avril 2016 (la «Date Butoir»). Cependant, le Dividende Préférentiel qui se sera accumulé jusqu'à cette date restera due aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles.

En second lieu, un dividende fixe et cumulatif sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, calculé comme suit:

(a) un montant par Part Sociale Ordinaire égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de:

(i) de la valeur nominale de la Part Sociale Ordinaire;

(ii) augmentée du montant de toute prime d'émission, et de réserve légale attachée à la Part Sociale Ordinaire;

(iii) augmentée du montant équivalent aux dividendes impayés pour toutes les années précédentes conformément au point (b) ci-dessous;

(b) un montant, équivalent à tout dividende non déclaré et non payé au titre des exercices sociaux précédents de la Société, doit être calculé annuellement à la fin de chaque exercice social, et doit être inclus dans le point (a) (iii) ci-dessus comme suit:

(i) dans le cas d'un dividende annuel déclaré en l'année N+1 au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris l'année N, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus; ou

(ii) dans le cas d'un dividende intérimaire déclaré en l'année N au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris la date de la déclaration du dividende intérimaire, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus.

Toute Part Sociale Ordinaire émise en cours d'exercice social aura droit à un dividende pour cet exercice social au pro-rata du temps restant jusqu'à la clôture de cet exercice social et tout montant déterminé conformément au point (b) ci-dessus doit être calculée en conséquence.

Les Parts Sociales Ordinaires cessent d'avoir droit à un Dividende Ordinaire avec effet à partir de la Date Butoir. Cependant, le Dividende Ordinaire qui se sera accumulé jusqu'à cette date restera due aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

En troisième lieu, le solde restant du bénéfice, le cas échéant, après le paiement des Dividendes Préférentiels et des Dividendes Ordinaires (y compris les Dividendes Préférentiels ou les Dividendes Ordinaires qui se sont accumulés mais non déclarés avant la Date Butoir), doit être distribué par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Lors de toute distribution intérimaire de liquidation et à la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront attribués aux associés conformément à une résolution des associés approuvée par les associés détenant au moins la moitié des parts sociales de la Société, indépendamment de la classe (chacune une «Distribution de Liquidation»).

L'attribution de chaque Distribution de Liquidation peut, mais n'est pas obligé de tenir compte:

(a) du maintien du droit des associés aux Dividendes Privilégiés et Dividendes Ordinaires qui:

(i) ont courus mais non déclarés; ou

(ii) ont été déclarés mais non payés;

avant la Date Butoir; et

(b) des contrats privés entre les associés quant à la distribution des bénéfices de la Société;

mais est finalement à la seule et entière discrétion des associés conformément aux exigences d'approbation des résolutions du paragraphe ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 02 mai 2016. Relation: DAC/2016/6570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016111104/282.

(160083774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

KANERZ ART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt-sur-Eisch, 3, Kareschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 206.364.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Georges Nicolas SCHEER, retraité, né à Wiltz le 13 mai 1945, demeurant à L-8398 Roodt/Eisch, 3 Kareschbiereg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KANERZ ART S.à r.l. (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a comme objet les activités suivantes:

- l'organisation de ventes aux enchères privées ou volontaires d'objets anciens et/ou à caractère artistique,
- Facilitateur de ventes aux enchères spécialisées par des personnes ayant droits,
- la vente par internet sur catalogue d'objets anciens ou à caractère artistique,
- le service de dépôt / vente d'objets anciens ou à caractère artistique,
- le service de gardiennage d'objets anciens ou à caractère artistique,
- le service de transports d'objets anciens ou à caractère artistique,
- le service d'expertise et d'estimation d'objets anciens ou à caractère artistique,
- le service de rénovation, restauration d'objets anciens ou à caractère artistique,
- la réalisation de catalogue de vente d'objets anciens ou à caractère artistique,
- le service de régie publicitaire,
- le service de conseil en aménagement intérieur.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la commune Septfontaines, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut également créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant Unique ou, si plus d'un Gérant a été nommé, par la signature conjointe de deux Gérants dont un au moins celui qui aura l'autorisation d'établissement.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions légales.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris

jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre de cette année.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les cents (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Georges Nicolas SCHEER, prénommé CENTS PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENTS PARTS SOCIALES	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges Nicolas SCHEER, prénommé

2.- En conformité avec les présents statuts, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de sa Gérante Unique.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8398 Roodtsur-Eisch, 3, Kareschbiereg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- €)

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé la partie comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Scheer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à ESCH/ALZETTE A.C., le 23 mai 2016. Relation: EAC/2016/11910. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016117192/150.

(160091781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2804 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111105/9.

(160083778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Madecorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.785.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111106/9.

(160083657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MANGANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANGANO S.A.

Référence de publication: 2016111107/10.

(160083645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Cel Auto Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.772.

EXTRAIT

En date du 17 mai 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Chi Chun Tang et Mr. Shuang Chen comme gérants A de la Société avec effet immédiat;

- Nomination de Mr. John Kwok Kit Chan, né à Hong Kong le 29 janvier 1977, avec adresse au Fiat B, 11/F, Stephen Mansn, 10 Belfran Road, Ho Man Tin, KLN, Hong Kong comme nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Mr. David Michael De Boer, né en Arizona (USA) le 22 février 1968, avec adresse professionnelle au 730, Plymouth Avenue, 49505 Grand Rapids (USA) comme nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Mr. Daniel Howard Webber, né au Michigan (USA) le 15 mars 1962, avec adresse professionnelle au 730, Plymouth Avenue, 49505 Grand Rapids (USA) comme nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination de Madame Shengyan Fan, née à Shanxi (Chine) le 14 mai 1974, avec adresse au 18A, BLK24, Upper Baguio Villas Pokfulam, Hong Kong comme nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016111571/26.

(160084494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Matterhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 44.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.894.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 12 mai 2016 par décision de l'associé unique de la Société

- L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Alexandre TASKIRAN de sa position de gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

- L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Vishal SOOKLOLL employé privée, né le 14 juin 1975 à Goodlands (Ile Maurice), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016111108/16.

(160084181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MP & Silva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 169.214.

—
Avec effet au 24 mai 2016, Max Galowich, Georges Gredt, Jean-Paul Frank et Steve Kieffer ne sont plus administrateurs de la Société.

Avec effet à la même date,

- Feng Xin, ayant comme adresse professionnelle le 13F Shouxiang Science Building, No. 51 Xueyuan Road, Haidian District, Pékin, République Populaire de Chine;

- Bi Shijun, ayant comme adresse professionnelle le 13F Shouxiang Science Building, No. 51 Xueyuan Road, Haidian District, Pékin, République Populaire de Chine;

- Liu Yang, ayant comme adresse professionnelle le 13F Shouxiang Science Building, No.51 Xueyuan Road, Haidian District, Pékin, République Populaire de Chine;

- Zhao Jun, ayant comme adresse professionnelle le 13F Shouxiang Science Building, No.51 Xueyuan Road, Haidian District, Pékin, République Populaire de Chine;

- Dai Weiguo ayant comme adresse professionnelle le Room 2101, No.1 Building, No.729 Yanggao South Road, Shanghai, République Populaire de Chine; et

- Xiang Tong, ayant comme adresse professionnelle le Room 2101, No.1 Building, No.729 Yanggao South Road, Shanghai, République Populaire de Chine.

ont été nommés administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos le 30 juin 2020.

Au 24 mai 2016, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Riccardo Silva;

- Andrea Radrizzani;

- Marco Auletta;

- Feng Xin;

- Bi Shijun;

- Liu Yang;

- Zhao Jun;

- Dai Weiguo; et

- Xiang Tong.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

MP & Silva Holding S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016116319/38.

(160090099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016111109/10.

(160083878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Medio's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 197.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111110/10.

(160083419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 186.167.

DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of May;

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

AmTrust International Insurance Ltd, a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 7 Reid Street, Suite 400, Hamilton, HM 11, Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 9551,

duly represented by Me Pierre MASSEHIAN, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on April 27, 2016,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, is the current sole member (the “Sole Member”) of AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 186.167 (the “Company”);

The appearing party has requested the notary to state that:

- The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on 28 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1601 of 20 June 2014;

- The articles of association of the Company have been amended once pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on 6 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 456 of 19 February 2015;

- The corporate capital of the Company amounts to USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) represented by 2,500 (two thousand five hundred) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, which have been entirely paid up;

- The Sole Member acknowledges that the Company's activities have ceased and therefore decides to proceed with the anticipatory dissolution of the Company and its liquidation with immediate effect;

- The Sole Member resolves to approve the liquidation balance sheet of the Company as at 3 May 2016, which is attached hereto (the "Liquidation Balance Sheet");

- The Sole Member resolves to renounce to the appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);

- The Sole Member appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act;

- The Sole Member requests the notary to enact that:

(i) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Liquidation Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Member, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Member undertakes to ensure that any formalities required to implement such transfers are duly complied with; and

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Liquidation Balance Sheet are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Member which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closing of the liquidation are duly settled and the Sole Member irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company, including any tax liability of the Company;

- The remaining net assets have been or will be transferred to the Sole Member;

- Full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates up to the date of the present deed, i.e:

i. Mr. François BROUXEL, manager;

ii. Mr. Stephen UNGAR, manager; and

iii. Mr. Jeremy CADLE, manager.

- The Sole Member declares that the liquidation of the Company is duly completed and closed;

- The Sole Member resolves to grant power to any of the former managers of the Company to do and perform all and everything necessary with respect to the dissolution and liquidation further to its closing, in particular but not limited to, the transfer of any remaining funds to the Sole Member, the closing of any bank account of the Company, the filing of any outstanding tax returns of the Company and the payment of any tax liability of the Company;

- The corporate units and the related corporate units register of the Company are cancelled; and

- All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office, located at 534, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version.

On the request of the same appearing party's proxy holder and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read to the appearing party's proxyholder, the said person, together with the undersigned notary, signed it.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU

AmTrust International Insurance Ltd, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à 7 Reid Street, Suite 400, Hamilton, HM 11, Bermuda, et immatriculée auprès du Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 9551,

ici représentée par Maître Pierre MASSEHIAN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 186.167 (la «Société»);

La partie comparante a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1601 le 20 juin 2014;

- Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par acte reçu du notaire instrumentant, le 6 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 456 le 19 février 2015;

- Le capital social de la Société s'élève à USD 250.000 (deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement libérées;

- L'Associé Unique prend acte du fait que les activités de la Société ont cessé et ainsi a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa liquidation avec effet immédiat;

- L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de liquidation de la Société au 3 mai 2016, annexé au présent acte (le «Bilan de Liquidation»);

- L'Associé Unique décide de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- L'Associé Unique décide de se nommer lui-même comme liquidateur de la Société et aura plein pouvoir pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et documents, faire toute déclaration et prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de cet acte;

- L'Associé Unique a demandé au notaire d'acter que:

(i) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan de Liquidation, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Associé Unique s'engage à s'assurer que toutes les formalités requises pour ces transferts soient dûment accomplies; et

(ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrits dans le Bilan de Liquidation sont repris, transférés et transmis à l'Associé Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée de la Société dissoute, y compris toute dette fiscale de la Société;

- L'actif net restant a été ou sera transmis à l'Associé Unique;

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du présent acte, à savoir:

i. Monsieur François BROUXEL, gérant,

ii. Monsieur Stephen UNGAR, gérant et

iii. Monsieur Jeremy CADLE, gérant.

- L'Associé Unique déclare la liquidation de la Société accomplie et clôturée;

- L'Associé Unique donne pouvoir à tout ancien gérant de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après sa clôture y inclus de manière non limitative, le transfert de tous fonds restant à l'Associé Unique, la clôture de tout compte bancaire de la Société, le dépôt de toute déclaration fiscale de la Société et pour procéder au paiement de toute dette fiscale de la Société;

- Toutes les parts sociales et le registre des parts sociales de la Société ont été annulés; et

- Tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société, situé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante es qualité, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 mai 2016. 2LAC/2016/10162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113305/142.

(160087256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Mer et Montagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111111/9.

(160083767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Mercurius Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 79.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.05.2016.

Pour: MERCURIUS FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016111112/14.

(160083579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.186.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-ninth day of April,
before Maître March Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anglo American Finland Holdings 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand eighty six United States Dollars (USD 50,086), with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.186 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 29 April 2016.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Anglo American Finland Holdings 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-seven thousand, four hundred and sixty-nine Euros (EUR 37,469), with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.186, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2601 of 26 October 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, dated 25 November 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2232 of 7 September 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Approval of the transfer of the principal establishment, the effective place of management and of the central administration of the Company to the United Kingdom;

2. Approval of the change of nationality, the transfer of the registered office of the Company to Jersey and the change of name of the Company upon its registration in Jersey;

3. Approval and adoption of the new articles of association of the Company in order to comply with the Jersey companies' law;

4. Acceptance of the resignation of the current directors and of the current statutory auditor of the Company;

5. Appointment of new directors of the Company;

6. Powers to grant in order to execute any formalities;

7. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder acknowledges the terms of articles 2 and 159 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and resolves, in accordance with article 199 of the Law, to transfer the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to the United Kingdom as well as to change the jurisdiction, the nationality of the Company from Luxembourg to Jersey and to change the name of the Company to Anglo American Finland Holdings 2 Ltd.

This resolution shall be effective under the condition precedent of the reception of the certificate proving the registration of the Company in the Jersey register of companies (hereafter the "Effective Date").

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Grand Duchy of Luxembourg, to 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

The Sole Shareholder further resolves upon transfer of the registered office to change the name of the Company to Anglo American Finland Holdings 2 Ltd.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Third resolution:

New memorandum and articles of association of the Company have been submitted to the Sole Shareholder. A copy of said new memorandum and articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Jersey Registrar of Companies, the Sole Shareholder approves the new memorandum and articles of association of the Company and resolves to adopt the new memorandum and articles of association of the Company, replacing the current updated articles of the Company in their entirety.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following current directors of the Company:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello

- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

The Sole Shareholder further resolves to accept the resignation of the current statutory auditor of the Company, Deloitte Audit, effective as of the Effective Date.

By special vote, the Sole Shareholder grants discharge to the resigning directors and to the resigning statutory auditor for the execution of their mandates up to this date.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following directors:

- Mr John Michael Mills, Company Secretary, born on 31 January 1964 in Sheffield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;

- Mr Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, born on 28 June 1973 in Bellshill (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;

- Mr Douglas Smailes, Group Head of Treasury, born on 20 August 1959 in Sedgefield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom; and

- Mr Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, born on 19 May 1970 in Glasgow (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant full power to any one of Mr Alexander Francis Pace-Bonello, Mr Arjan Vishan Kirthi Singha, Mr John Mills, Mr Craig Miller, Mr Douglas Smailes or Mr Alan MacPherson in order to represent the

Company in Luxembourg, the United Kingdom and in Jersey towards any administrative, fiscal or other authorities, as well as towards the companies' registers of Jersey, Luxembourg and the Companies House of the United Kingdom, regarding any formalities to be accomplished further to the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and especially to acknowledge the implementation of the condition precedent mentioned in resolution one here above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Finland Holdings 1, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.185, avec un capital social de cinquante mille et quatre-vingt six dollars américains (USD 50.086) (ci-après «l'Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2016.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, sous la dénomination de Anglo American Finland Holdings 2 S.à r.l. (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 163.186 avec un capital social de trente-sept mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 37.469). La Société a été constituée le 22 août 2011 par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2601 du 26 octobre 2011. Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2232 du 7 septembre 2012.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions qui seront prises sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du transfert du principal lieu d'établissement, du siège de la direction effective et du siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni;
2. Approbation du changement de nationalité, du transfert de siège social de la Société vers Jersey et du changement de dénomination de la Société une fois les formalités d'enregistrement accomplies à Jersey;
3. Approbation et adoption des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer aux droits des sociétés en vigueur à Jersey;
4. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société et de l'actuel commissaire aux comptes de la Société;
5. Nomination des nouveaux gérants de la Société;
6. Pouvoirs à accorder pour la réalisation des formalités;
7. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique reconnaît les termes des articles 2 et 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et décide, conformément à l'Article 199 de la Loi, de transférer le principal lieu d'établissement, le siège de la direction effective et le siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni. En plus de changer de juridiction, la Société va changer sa nationalité luxembourgeoise pour une nationalité Jersey. Sa dénomination va également changer et sera à présent Anglo American Finland Holdings 2 Ltd.

Pour des raisons d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, il est convenu que cette résolution sera effective sous condition d'obtenir le certificat d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey (la «Date Effective»).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

L'Associé Unique décide ensuite de procéder au transfert du siège social et au changement de dénomination de la Société en Anglo American Finland Holdings 2 Ltd.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Troisième résolution:

De nouveaux statuts de la Société ont été soumis à l'Associé Unique. Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Pour des raisons d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, l'Associé Unique approuve les nouveaux statuts de la Société et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants suivants de la Société:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello

- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la Société, Deloitte Audit, à la Date Effective.

Par vote spécial, l'Associé Unique accorde décharge aux gérants et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les gérants suivants:

- M John Michael Mills, Company Secretary, né le 31 janvier 1964 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;

- M Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, né le 28 juin 1973 à Bellshill (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;

- M Douglas Smailes, Group Head of Treasury, né le 20 août 1959 à Sedgfield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni; et

- M Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, né le 19 mai 1970 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Sixième résolution:

L'Associé Unique confère à M Alexander Francis Pace-Bonello, M Arjan Vishan Kirthi Singha, M John Mills, M Douglas Smailes, M Craig Miller ou M Alan MacPherson tous pouvoirs pour représenter la Société à Luxembourg, au Royaume-Uni et à Jersey, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, ainsi qu'auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, du Royaume-Uni et de Jersey, relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société, et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont il est question dans la première résolution ci-dessus.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112242/193.

(160086316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Merina Partnership S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016111113/10.

(160083318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MESA International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111114/10.

(160083712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Sarazota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 103.602.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 novembre 2015:

Le mandat des Administrateurs étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2020:

- Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,

- Monsieur Thibaud MARCHAIS, Employé privé, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

- IRMAN LUX S.A., représentée par Monsieur Jean-Marie NICOLAY, société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué, Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, mentionnée supra, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Le mandat du Commissaire aux comptes la société G.C.C. S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2020:

- WEYDERT & WELTER S.à r.l., société ayant son siège social 50A, rue de Marner L-8280 Kehlen.

Résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 novembre 2015 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour:

Le Conseil d'Administration nomme Madame Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, née le 10 juillet 1985 à Metz (57), aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016113955/34.

(160087358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

METRO INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 6.462.

L'adresse du commissaire, MONTBRUN REVISION S.à r.l., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:
1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111116/12.

(160083389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Natixis Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2016

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 avril 2016 :

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire acte la démission, avec effet au 13 octobre 2015, de Monsieur Stéphane Leroy de son mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide, sous réserve de l'accord du régulateur, de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur, intervenue lors du conseil d'administration du 13 octobre 2015, de Monsieur Olivier Gayraud, né le 3 juillet 1962 à Paris (13^{ème}), domicilié professionnellement au 68-76 Quai de la Rapée F-75012 Paris, en remplacement de Monsieur Stéphane Leroy, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Georges Eric Nivelteau de la Brunière, domicilié professionnellement 50 avenue Montaigne F-75008 Paris, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Mme Evelyne Etienne, domiciliée professionnellement 51 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Huitième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Jean-Michel Strasser, domicilié professionnellement 68-76 Quai de la Rapée F-75012 Paris, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Emmanuel Strauss, domicilié professionnellement 30 avenue Pierre Mendès France F-75013 Paris, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler pour une durée d'une (1) année le mandat du réviseur d'entreprises, la société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée.

Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2016.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016117346/42.

(160090972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Metzger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 13, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METZGER Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016111117/10.

(160084184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MIC Lux TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 203.760.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 10 mai 2016 que:

- Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 30 avril 2016;

- Monsieur Alexander Thompson, né le 17 avril 1975 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016111118/16.

(160083550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 mai 2016, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Thomas Schmuckli, avec adresse au 35a, Oberer Chämletenweg, 6333 Hünenberg See, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;

3. Acceptation de la démission de Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

5. Nomination de Stéphane Campori, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;

6. Nomination de Jürg Kränzlin, avec adresse au 4, Kalandergasse, 8045 Zurich, Suisse au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2016.

Référence de publication: 2016112472/28.

(160085284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Milinvest-Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111119/9.

(160083790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MIM Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.576.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 décembre 2015

Les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Laetitia Ambrosi, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de Jan Willem Overheul, en tant qu'administrateur, de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg S.A., comme réviseur d'entreprise agréée avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
- de renouveler Robert Burrow, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
- d'accepter la démission d'Alexandra Petitjean de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur du Conseil d'administration avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 16 mai 2016.

Référence de publication: 2016111120/22.

(160083517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Totkamys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 112.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 15 Avril 2016:

- 1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société, Monsieur Christoph LANGENAUER;
- 2) L'Assemblée décide également de révoquer, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur-délégué de la Société, Monsieur Christoph LANGENAUER;
- 3) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période venant à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique devant se tenir en 2021:
 - La Société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOTKAMYS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016111358/23.

(160084072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MIV Greeneden LP Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016111121/14.

(160083588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

EVT Treuhandgesellschaft SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 206.354.

Auszüge aus der Gründungsakte der Spezial-Kommanditgesellschaft (Société en Commandite spéciale) vom 27. April 2016

1. Gründungsdatum und Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft wurde am 27. April 2016 für eine unbestimmte Dauer gegründet.

2. Name. Die Spezial-Kommanditgesellschaft (Société en Commandite spéciale) firmiert unter der Bezeichnung „EVT Treuhandgesellschaft SCSp“.

3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften - auch als Treuhänder für Dritte-, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen Immobilien sowie Grundstücken und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapier- und Immobilienbestands sowie die Verwaltung von Anlegerdaten.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erreichung oder zur Förderung dieses Gesellschaftszwecks auf Grundlage und im Rahmen der Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrages sowie des Gesetzes von 1915 notwendig oder nützlich erscheinen.

4. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses, Großherzogtum Luxemburg.

5. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jedes Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

6. Gesellschafter, die gemeinsam bzw. einzeln haften. Verwaltung EVT S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 205.850 (der „Komplementär“).

7. Verwaltung und rechtsverbindliche Unterschrift. Die Gesellschaft wird durch den Komplementär verwaltet und wird gegenüber Dritten durch satzungsmäßige Unterschrift des Komplementärs oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift von hierzu ordnungsgemäß vom Komplementär bevollmächtigten Personen verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Für EVT Treuhandgesellschaft SCSp

Référence de publication: 2016116971/40.

(160091482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Monocle Fund SICAV, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.329.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016111122/10.

(160083913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Monocle Fund SICAV, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.329.

L'assemblée annuelle des actionnaires du 27 avril 2016 a renouvelé les mandats des membres du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2017:

Mme Sandrine Dubois, Membre du conseil d'administration

7, rue du château d'eau, L-8379 Kleinbettingen

M. Jean-Bernard Quillon, Membre du conseil d'administration

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

M. Charles Monot, Membre du conseil d'administration

33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, a été réélu comme réviseur d'entreprises d'entreprises agréé, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016111123/22.

(160083947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MPEP Luxembourg GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.915.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter der Gesellschaft vom 10.05.2016

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter der Gesellschaft vom 10.05.2016 geht hervor, dass:

- Herr Florian Geistmann mit Wirkung zum 18.12.2015 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt hat,

- Frau Liliane Armel, geboren am 12. Januar 1976 in Ramatgan, Israel, mit beruflicher Anschrift in 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit Wirkung zum 10.05.2016 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde und

- Herrn Armin Prokscha, geboren am 24. August 1979 in Hof, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in Kelttenring 5, 82041 Oberhaching, Deutschland, mit Wirkung zum 10.05.2016 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Mai 2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 201611125/22.

(160084061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Morgeline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 182.530.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201611124/9.

(160083659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MPM Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1549 Luxembourg, 8, rue des Frênes.

R.C.S. Luxembourg B 176.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 201611126/10.

(160083828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Celtic Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.804.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of April,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Celtic Holdings S.C.A. (hereinafter the “Company”), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 197.804, incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2155 and dated 20 August 2015. The articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 February 2016 number 422.

The meeting was opened at 12.30 p.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares in the share capital of the Company, the E redeemable preference shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (US\$0.01) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of US\$ 2,650,000 (two million six hundred fifty thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of US\$ 3,092,240.85 (three million ninety-two thousand two hundred forty United States Dollars and eighty-five cents of a United States Dollar) up to US\$ 5,742,240.85 (five million seven hundred forty-two thousand two hundred forty United States Dollars and eighty-five cents of a United States Dollar) through the issue of 265,000,000 (two hundred sixty-five million) new E redeemable preference shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (US\$ 0.01) each;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Subsequent amendment of article 30 (Distribution) of the articles of association of the Company;
5. Subsequent amendment of article 34 (Definitions) of the articles of association of the Company;
6. Amendment of article 5.7 of the articles of association of the Company in order to allow redemption of a part only of the class of Priority Senior Equity Interests (as such term is defined in the articles of association of the Company);
7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the shareholders, initialled *ne varietur*, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

V. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes unanimously, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to create a new class of shares in the share capital of the Company, the E redeemable preference shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (US\$0.01) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of US\$ 2,650,000 (two million six hundred fifty thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of US\$ 3,092,240.85 (three million ninety-two thousand two hundred forty United States Dollars and eighty-five cents of a United States Dollar) up to US\$ 5,742,240.85 (five million seven hundred forty-two thousand two hundred forty United States Dollars and eighty-five cents of a United States Dollar) through the issue of 265,000,000 (two hundred sixty-five million) new E redeemable preference shares having a nominal value of one cent of a United States Dollar (US\$ 0.01) each.

The new shares issued have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. Celtic Investments II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.764,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 April 2016, which proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for 26,259,223 (twenty-six million two hundred fifty-nine thousand two hundred twenty-three) new E redeemable preference shares, and paid them up through a contribution in cash of an amount of US\$ 26,259,223 (twenty-six million two hundred fifty-nine thousand two hundred twenty-three United States Dollars), whereof US\$ 262,592.23 (two hundred sixty-two thousand five hundred ninety-two United States Dollars and twenty-three cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share capital of the Company and US\$ 25,996,630.77 (twenty-five million nine hundred ninety-six thousand six hundred thirty) United States Dollars and seventy-seven cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share premium of the Company;

2. Celtic Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.759,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 April 2016, which proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for 97,325,065 (ninety-seven million three hundred twenty-five thousand sixty-five) new E redeemable preference shares, and paid them up through a contribution in cash of an amount of US\$ 97,325,065 (ninety-seven million three hundred twenty-five thousand sixty-five United States Dollars), whereof US\$ 973,250.65 (nine hundred seventy-three thousand two hundred fifty United States Dollars and sixty-five cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share capital of the Company and US\$ 96,351,814.35 (ninety-six million three hundred fifty-one thousand eight hundred fourteen) United States Dollars and thirty-five cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share premium of the Company;

3. Birchtree Fund Investments Private Limited, (registered number 200102685W), whose registered office is at 60B Orchard Road, The Atrium@Orchard Tower 2, #06-18, Singapore 238891,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 April 2016, which proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for 65,117,354 (sixty-five million one hundred seventeen thousand three hundred fifty-four) new E redeemable preference shares, and paid them up through a contribution in cash of an amount of US\$ 65,117,354 (sixty-five million one hundred seventeen thousand three hundred fifty-four United States Dollars), whereof US\$ 651,173.54 (six hundred fifty-one thousand one hundred seventy-three United States Dollars and fifty-four cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share capital of the Company and US\$ 64,466,180.46 (sixty-four million four hundred sixty-six thousand one hundred eighty) United States Dollars and forty-six cents of a United States Dollar shall be allocated to the share premium of the Company;

4. Celtic Vatera Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.384,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 April 2016, which proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for 22,242,034 (twenty-two million two hundred forty-two thousand thirty-four) new E redeemable preference shares, and paid them up through a contribution in cash of an amount of US\$ 22,242,034 (twenty-two million two hundred forty-two thousand thirty-four United States Dollars), whereof US\$ 222,420.34 (two hundred twenty-two thousand four hundred twenty United States Dollars and thirty-four cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share capital of the Company and US\$ 22,019,613.66 (twenty-two million nineteen thousand six hundred thirteen) United States Dollars and sixty-six cents of a United States Dollar shall be allocated to the share premium of the Company; and

5. Celtic Partners LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, represented by its general partner Celtic Partners GP Limited, a limited liability company incorporated in Jersey with registered number 119476 and whose registered office is at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey, JE1 1SG,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 April 2016, which proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for 4,056,324 (four million fifty-six thousand three hundred twenty-four) new E redeemable preference shares, and paid them up through a contribution in cash of an amount of US\$ 4,056,324 (four million fifty-six thousand three hundred twenty-four United States Dollars), whereof US\$ 40,563.24 (forty thousand five hundred sixty-three United States Dollars and twenty-four cents of a United States Dollar) shall be allocated to the share capital of the Company and US\$ 4,015,760.76 (four million fifteen thousand seven hundred sixty) United States Dollars and seventy-six cents of a United States Dollar shall be allocated to the share premium of the Company.;

6. Athyrium Opportunities II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registration of which with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 April 2016, which proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for 50,000,000 (fifty million) new E redeemable preference shares, and paid them up through a contribution in cash of an amount of US\$ 50,000,000 (fifty million United States Dollars), whereof US\$ 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the share capital of the Company and US\$ 49,500,000 (forty-nine million five hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the share premium of the Company.

The new shares issued have been fully and entirely paid-up through a contribution in cash in the aggregate amount of US\$ 265,000,000 (two hundred sixty-five million United States Dollars), so that the amount of US\$ 265,000,000 (two hundred sixty-five million United States Dollars) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who acknowledges it.

Athyrium Opportunities II S.à r.l., aforementioned, now joins the extraordinary general meeting of the Company as new shareholder of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at US\$ 5,742,240.85 (five million seven hundred forty-two thousand two hundred forty United States Dollars and eighty-five cents of a United States Dollar), represented by:

5.1.1 70,000,000 (seventy million) A redeemable preference shares (the “A Preference Shares”);

5.1.2 150,000,000 (one hundred fifty million) B redeemable preference shares (the “B Preference Shares”);

5.1.3 71,675,385 (seventy-one million six hundred seventy-five thousand three hundred eighty-five) D redeemable preference shares (the “D Preference Shares”);

5.1.4 265,000,000 (two hundred sixty-five million) E redeemable preference shares (the “E Preference Shares” and, together with the A Preference Shares, the B Preference Shares the C Preference Shares, and the D Preference Shares, the “Preference Shares”);

5.1.5 3,757,127 (three million seven hundred fifty thousand one hundred twenty-seven) A ordinary shares (the “A Ordinary Shares”);

5.1.6 5,791,572 (five million seven hundred ninety-one thousand five hundred seventy-two) B ordinary shares (the “B Ordinary Shares”);

5.1.7 8,000,000 (eight million) C ordinary shares (the “C Ordinary Shares” and, together with the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares, the “Ordinary Shares”); and

5.1.8 1 (one) unlimited share (the “Unlimited Share”),

respectively with a nominal value of US\$ 0.01 (one cent United States Dollar) each.

5.1.9 In addition the Company may issue C preference shares (the “C Preference Shares”) in accordance with the present articles of association and any Investment Agreement.”

Fourth resolution

As a consequence of the above first resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 30 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 30. Distribution.** Subject to any Relevant Consent which may be required, any Distribution to the shareholders shall be made in the following order of priority provided that, where such Distribution is in connection with an Exit or a Refinancing, such Distribution shall be made after the payment of any costs associated with such Exit or Refinancing (as the case may be), in accordance with the relevant provisions of any Investment Agreement:

30.1 Distribution to CL Debt Security Interests

30.1.1 first, to the extent any CL Debt Security Interests are outstanding as of the date of such Distribution, each CL Debt Security Interest Holder shall be allocated pro rata an amount equal to C in respect of each CL Debt Security Interest which it holds, where:

“A” means the Issue Price of such CL Debt Security Interest;

“B” means the Prior CL Debt Security Interest Receipts; and

“C” means A minus B, provided that C shall never be less than zero;

30.1.2 second, to the extent any CL Debt Security Interests are outstanding as of the date of such Distribution and to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.1.1, such remaining Proceeds shall be allocated pro rata to the CL Debt Security Interest Holders until the CL Debt Security Interest Holders have each received their respective CL Debt Security Interest Holder Preferred Amount (calculated as at the date of the relevant Distribution and taking into account the Prior CL Debt Security Interest Receipts and the allocations to be made pursuant to article 30.1.1 in respect of such Distribution) in respect of each CL Debt Security Interest held by each of them;

30.2 Distribution to Priority Senior Equity Interest

30.2.1 third, to the extent any Priority Senior Equity Interests are outstanding as of the date of such Distribution and to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.1.2, each Priority Senior Equity Holder shall be allocated pro rata an amount equal to C in respect of each Priority Senior Equity Interest which it holds, where:

“A” means the Issue Price of such Priority Senior Equity Interest;

“B” means the Prior Priority Senior Equity Interest Receipts; and

“C” means A minus B, provided that C shall never be less than zero;

30.2.2 fourth, to the extent any Priority Senior Equity Interests are outstanding as of the date of such Distribution and to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.2.1, such remaining Proceeds shall be allocated pro rata to the Priority Senior Equity Holders until the Priority Senior Equity Holders have each received their respective Priority Senior Equity Holder Preferred Amount (calculated as at the date of the relevant Distribution and taking into account the Prior Priority Senior Equity Interest Receipts and the allocations to be made pursuant to article 30.2.1 in respect of such Distribution) in respect of each Priority Senior Equity Interest held by each of them;

30.3 Distribution to Super Senior Equity Interest and Funding Equity Interest

30.3.1 fifth, to the extent any Super Senior Equity Interests or Funding Equity Interests are outstanding as of the date of such Distribution and to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.2.2, each Super Senior Equity Holder and Funding Equity Interest Holder shall be allocated, pro rata, an amount equal to C in respect of each Super Senior Equity Interest and Funding Equity Interest which it holds, where:

“A” means the Issue Price of such Super Senior Equity Interest or Funding Equity Interest (as the case may be);

“B” means (in respect of the Super Senior Equity Interest) the Prior Super Senior Equity Interest Receipts and (in respect of the Funding Equity Interest) the Prior Funding Equity Interest Receipts; and

“C” means A minus B, provided that C shall never be less than zero;

30.3.2 sixth, to the extent any Super Senior Equity Interests or Funding Equity Interests are outstanding as of the date of such Distribution and to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.3.1, such remaining Proceeds shall be allocated pro rata to the Super Senior Equity Holders and the Funding Equity Interest Holders until the Super Senior Holders and Funding Equity Interest Holders have each received their respective Funding Equity Interest Holder Preferred Amount and Super Senior Equity Interest Holder Preferred Amount (calculated as at the date of the relevant Distribution and taking into account the Prior Super Senior Equity Interest Receipts and Prior Funding Equity Interest Receipts and the allocations to be made pursuant to article 30.3.1 in respect of such Distribution) in respect of each Super Senior Equity Interest and Funding Equity Interest held by each of them;

30.4 Distribution of Liquidation Preference to Senior Equity

30.4.1 seventh, to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.3.2, each Senior Equity Holder shall be allocated pro rata an amount equal to C in respect of each Senior Equity Interest which it holds, where:

“A” means the Issue Price of such Senior Equity Interest;

“B” means the Prior Senior Equity Interest Receipts; and

“C” means A minus B, provided that C shall never be less than zero;

30.4.2 eighth, to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.4.1, such remaining Proceeds shall be allocated pro rata to the Senior Equity Holders until the Senior Equity Holders have each received their respective Senior Equity Holder Preferred Amount (calculated as at the date of the relevant Distribution and taking into account the Prior Senior Equity Interest Receipts and the allocations to be made pursuant to article 30.4.1 in respect of such Distribution) in respect of each Senior Equity Interest held by each of them;

30.5 Junior Equity Catch Up

30.5.1 ninth, to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.4.2, each A Junior Equity Holder and B Junior Equity Holder shall be allocated, pro rata, an amount equal to C in respect of each A Junior Equity Interest and B Junior Equity Interest which it holds, where:

“A” means the Issue Price of such A Junior Equity Interest or B Junior Equity Interest (as the case may be);

“B” means (in respect of A Junior Equity Interests) Prior A Junior Equity Interest Receipts and (in respect of B Junior Equity Interests) Prior B Junior Equity Interest Receipts; and

“C” means A minus B, provided that C shall never be less than zero;

30.5.2 tenth, to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.5.1, such remaining Proceeds shall be allocated pro rata to the A Junior Equity Holders and B Junior Equity Holders until the A Junior Equity Holders and B Junior Equity Holders have each received their respective A Junior Equity Preferred Amount (calculated as at the date of the relevant Distribution and taking into account the Prior A Junior Equity Interest Receipts and the allocations to be made pursuant to article 30.5.1 in respect of such Distribution) in respect of each A Junior Equity Interest held by each of them and B Junior Equity Holder Preferred Amount (calculated as at the date of the relevant Distribution and taking into account the Prior B Junior Equity Interest Receipts and the allocations to be made pursuant to article 30.5.1 in respect of such Distribution) in respect of each B Junior Equity Interest held by each of them;

30.6 Distribution up to Sweet Equity Hurdle

30.6.1 eleventh, to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.5.2 and the aggregate cost of any bonus or incentive scheme that would or may give rise to a right for any employee(s) of any indirect subsidiary of the Company to receive a payment on an Exit, such remaining Proceeds shall be allocated pro rata to the Senior Equity Holders, the A Junior Equity Holders and the B Junior Equity Holders as if the Senior Equity Interest, the A Junior Equity Interest and the B Junior Equity Interest constituted a single class of shares until the Sweet Equity Hurdle is met; and

30.7 Distribution of Remaining Proceeds after Sweet Equity Hurdle

30.7.1 twelfth, to the extent that there are Proceeds remaining after the allocations made pursuant to article 30.6.1, the Proceeds shall be allocated pro rata to the Senior Equity Holders, the A Junior Equity Holders, the B Junior Equity Holders and the Sweet Equity Interest Holders as if the Senior Equity Interests, the A Junior Equity Interests, the B Junior Equity Interests and the Sweet Equity Interests constituted a single class of shares.”

Fifth resolution

As a consequence of the above first resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 34 of the articles of association of the Company by adding (or, where applicable, replacing the existing relevant definition with) the following definitions:

“A Junior Equity Return” means 8 per cent. per annum, which shall accrue daily (but not compound) daily on the Issue Price of an A Junior Equity Interest during the applicable Payment Period(s), provided that the A Junior Equity Return shall (i) only be payable out of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any); (ii) not accrue for

greater than five Payment Periods; and (iii) not, for the avoidance of doubt, exceed, in aggregate per A Junior Equity Interest across all applicable Payment Period(s), 40% of the Issue Price per A Junior Equity Interest;

“Athyrium Investor” means Athyrium Opportunities II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg with a share capital of USD 50,000, registration of which with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and who has its registered office is located at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, which became shareholder of the Company on 8 April 2016;

“Aztq PSE Date” means the date on which the eighteen million seven hundred seventy-four thousand (18,774,000) Priority Senior Equity Interests subscribed for by Aztq Pharma Partners, S.C.A., SICAR on 24 September 2015 are redeemed by the Company;

“Aztq Securities” means the securities issued by the members of the Aztq Institutional Group Investor;

“B Junior Equity Return” means 8 per cent. per annum, which shall accrue daily (but not compound) on the Issue Price of a B Junior Equity Interest during the applicable Payment Period(s), provided that the B Junior Equity Return shall (i) only be payable out of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any); (ii) not accrue for greater than five Payment Periods; and (iii) not, for the avoidance of doubt, exceed, in aggregate per B Junior Equity Interest across all applicable Payment Period(s), 40% of the Issue Price per B Junior Equity Interest;

“CL Debt Security Interest Holder” means a person entered into the register of shareholders of the Company as the holder for the time being of a CL Debt Security Interest;

“CL Debt Security Interest Holder Preferred Amount” means, in respect of a CL Debt Security Interest, an amount equal to Issue Price of such CL Debt Security Interest plus the CL Debt Security Interest Return on such CL Debt Security Interest;

“CL Debt Security Interests” means the redeemable, non-convertible E Preference Shares in the capital of the Company, which shall constitute Debt Securities for the purposes of these articles of association and which have the rights attributed to them in these articles of association;

“CL Debt Security Interest Return” means 20 per cent. per annum, which shall accrue daily on the Issue Price of a CL Debt Security Interest during the applicable Payment Period(s), and compound annually following the conclusion of the final Business Day in each relevant Payment Period, provided that the CL Debt Security Interest Return shall only be payable out, of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any);

“CL Funding Date” means, for the purposes of calculating the first Payment Period in respect of CL Debt Security Interests issued to (i) all investors besides the Athyrium Investor April 4, 2016; and (ii) the Athyrium Investor, April 7, 2016.

“Debt Securities” means (i) the CL Debt Security Interests, and (ii) any other shareholder loans or loan notes and any debt or debt-like security (including any security substantially similar in structure to the CL Debt Security Interests) or rights convertible into or exercisable or exchangeable for debt securities of any class or series of loan capital (or which are convertible into or exercisable or exchangeable for any security which is, in turn, convertible into or exercisable or exchangeable for shares of any class or series of loan capital) issued by any Group Company following the Closing Date pursuant to and in accordance with these articles of association and any Investment Agreement, in each case, having the rights and being subject to the restrictions set out in these articles of association and the relevant instrument constituting such security (excluding the shares);

“Distribution” means, in respect of any Securities, a distribution whether by way of capital or a dividend, other distribution, liquidation, winding-up, return of capital, redemption or buy-back, Refinancing or otherwise, including, for the avoidance of doubt, resulting directly or indirectly from any Reorganisation Transaction and/or Exit;

“Funding Equity Interest” means the redeemable C preference shares in the capital of the Company, which have the rights attributed to them in these articles of association;

“Funding Equity Return” means 20 per cent. per annum, which shall accrue daily on the Issue Price of a Funding Equity Interest during the applicable Payment Period(s), and compound annually following the conclusion of the final Business Day in each relevant Payment Period, provided that the Funding Equity Return shall (i) only be payable out of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any); and (ii) not accrue for greater than five Payment Periods;

“Payment Period” means, save as set out herein, from the date of the issuance of a CL Debt Security Interest, Priority Senior Equity Interest, Super Senior Equity Interest, Funding Equity Interest, Senior Equity Interest, A Junior Equity Interest or B Junior Equity Interest (as applicable) to and including the one year anniversary of such issuance (on the basis of a 365-day year) and then each yearly anniversary of the date of such issuance for each subsequent Payment Period after that (each one year period being a “Payment Period”) provided that, with respect to each (i) CL Debt Security Interest, the first Payment Period shall be from the relevant CL Funding Date to and including the date of the one year anniversary of the CL Funding Date and then each yearly anniversary of the date of the CL Funding Date for each subsequent Payment Period after that; and (ii) Priority Senior Equity Interest, Super Senior Equity Interest, Senior Equity Interest, A Junior Equity Interest and B Junior Equity Interest issued on the Closing Date or on the Aztq PSE Date (as the case may be), the first Payment Period shall be from the Closing Date (and not, for the avoidance of doubt, from the Aztq PSE Date) to and including the date of the one year anniversary of the Closing Date and then the date of each yearly anniversary of the Closing Date for each subsequent Payment Period after that;

“Prior CL Debt Security Interest Receipts” means, in respect of a CL Debt Security Interest, at the relevant time, the aggregate amount of cash paid prior to that time to the holder(s) from time to time of such CL Debt Security Interest in such holder’s capacity as a holder of CL Debt Security Interest or by virtue of such person’s holding of CL Debt Security Interest, including pursuant to article 30.1, but excluding any fees or reimbursement of expenses paid to any director of the Company;”

“Priority Senior Equity Return” means 20 per cent. per annum, which shall accrue daily on the Issue Price of a Priority Senior Equity Interest during the applicable Payment Period(s), and compound annually following the conclusion of the final Business Day in each relevant Payment Period, provided that the Priority Senior Equity Return shall (i) only be payable out of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any); and (ii) cease to accrue on a Priority Senior Equity Interest in the event that such Priority Senior Equity Interest is converted and re-designated as a Senior Equity Interest in accordance with Clause 5.8 (and, following any such conversion, the Senior Equity Return shall accrue on such converted Senior Equity Interest in accordance with the remaining provisions of these articles of association);

“Senior Equity Return” means 8 per cent. per annum, which shall accrue daily (but not compound) on the Issue Price of a Senior Equity Interest during the applicable Payment Period(s), provided that the Senior Equity Return shall (i) only be payable out of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any); (ii) not accrue for greater than five Payment Periods; and (iii) not, for the avoidance of doubt, exceed, in aggregate per Senior Equity Interest across all applicable Payment Period(s), 40% of the Issue Price per Senior Equity Interest;

“Super Senior Equity Return” means 20 per cent. per annum, which shall accrue daily on the Issue Price of a Super Senior Equity Interest during the applicable Payment Period(s), and compound annually following the conclusion of the final Business Day in each relevant Payment Period, provided that the Super Senior Equity Return shall (i) only be payable out of and to the extent of the net, after-tax profits of the Company (if any); and (ii) not accrue for greater than five Payment Periods.”

Sixth resolution

The general meeting resolves to amend article 5.7 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“5.7. It is a term of the A Preference Shares that, for a period of twelve (12) months following the date of the amendment and restatement of these articles of association on 24 September 2015 (the “Priority Senior Equity Redemption Period”), they may be redeemed at a price per A Preference Share equal to the aggregate of:

- (a) the Priority Senior Equity Holder Preferred Amount; less
- (b) the Prior Priority Senior Equity Interest Receipts (if any),
(such amount being the “Priority Senior Equity Redemption Amount”).

Redeemed A Preference Shares shall be cancelled by the Company.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

There being no further business, the meeting is closed at 12.55 p.m..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by names, first names and residences, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le huitième jour du mois d’avril.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Celtic Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.804, constituée selon acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2155 en date du 20 août 2015. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte reçu en date du 25 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 en date du 15 février 2016.

L'assemblée a été ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions représentatives du capital social de la Société, les actions privilégiées rachetables de série E ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (US\$ 0,01) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de US\$ 2.650.000 (deux millions six cent cinquante mille dollars américains), afin de l'augmenter de son montant actuel de US\$ 3.092.240,85 (trois millions quatre-vingt-douze mille deux cent quarante dollars américains et quatre-vingt-cinq cents) jusqu'à celui de US\$ 5.742.240,85 (cinq millions sept cent quarante-deux mille deux cent quarante dollars américains et quatre-vingt-cinq cents), par l'émission de 265.000.000 (deux cent soixante-cinq millions) nouvelles actions privilégiées rachetables de série E d'une valeur nominale de un centime de dollar américain (US\$ 0,01) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 30 (Distribution) des statuts de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 34 (Définitions) des statuts de la Société;

6. Modification de l'article 5.7 des statuts de la Société afin d'autoriser le rachat d'une partie seulement de la classe des Titres de Participation Senior Prioritaire (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société); et

7. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

IV. L'intégralité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

V. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer une nouvelle catégorie d'actions représentatives du capital social de la Société, les actions privilégiées rachetables de série E ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (US \$ 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de US\$ 2.650.000 (deux millions six cent cinquante mille dollars américains), afin de l'augmenter de son montant actuel de US\$ 3.092.240,85 (trois millions quatre-vingt-douze mille deux cent quarante dollars américains et quatre-vingt-cinq cents) jusqu'à celui de US\$ 5.742.240,85 (cinq millions sept cent quarante-deux mille deux cent quarante dollars américains et quatre-vingt-cinq cents), par l'émission de 265.000.000 (deux cent soixante-cinq millions) de nouvelles actions privilégiées rachetables de série E d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (US\$ 0,01) chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et intégralement libérées comme suit:

1. Celtic Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.764,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2016, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit 26.259.223 (vingt-six millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-trois) nouvelles actions préférentielles rachetables de classe E, et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant de US\$ 26.259.223 (vingt-

six millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent vingt-trois dollars américains), dont US\$ 262.592,23 (deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains et vingt-trois cents) sont alloués au capital social de la Société et US\$ 25.996.630,77 (vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-seize mille six cent trente dollars américains et soixante-dix-sept cents) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

2. Celtic Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.759,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2016, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit 97.325.065 (quatre-vingt-dix-sept millions trois cent vingt-cinq mille soixante-cinq) nouvelles actions préférentielles rachetables de classe E, et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant de US\$ 97.325.065 (quatre-vingt-dix-sept millions trois cent vingt-cinq mille soixante-cinq dollars américains), dont US\$ 973.250,65 (neuf cent soixante-treize mille deux cent cinquante dollars américains et soixante-cinq cents) sont alloués au capital social de la Société et US\$ 96.351.814,35 (quatre-vingt-seize millions trois cent cinquante et un mille huit cent quatorze dollars américains et trente-cinq cents) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

3. Birchtree Fund Investments Private Limited, (immatriculée sous le numéro 200102685W), ayant son siège social au 60B Orchard Road, the Atrium@Orchard Tower 2, #06-18, Singapour 238891,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2016, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit 65.117.354 (soixante-cinq millions cent dix-sept mille trois cent cinquante-quatre) nouvelles actions préférentielles rachetables de classe E, et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant de US\$ 65.117.354 (soixante-cinq millions cent dix-sept mille trois cent cinquante-quatre dollars américains), dont US\$ 651.173,54 (six cent cinquante et un mille cent soixante-treize dollars américains et cinquante-quatre cents) sont alloués au capital social de la Société et US\$ 64.466.180,46 (soixante-quatre millions quatre cent soixante-six mille cent quatre-vingt dollars américains et quarante-six cents) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

4. Celtic Valtera Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.384,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2016, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit 22.242.034 (vingt-deux millions deux cent quarante-deux mille trente-quatre) nouvelles actions préférentielles rachetables de classe E, et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant de US\$ 22.242.034 (vingt-deux millions deux cent quarante-deux mille trente-quatre dollars américains), dont US\$ 222.420,34 (deux cent vingt-deux mille quatre cent vingt dollars américains et trente-quatre cents) sont alloués au capital social de la Société et US\$ 22.019.613,66 (vingt-deux millions dix-neuf mille six cent treize dollars américains et soixante-six cents) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

5. Celtic Partners LP, un limited partnership, constitué et existant selon les lois de Jersey, représenté par son general partner Celtic Partners GP Limited, une limited liability company constituée à Jersey et immatriculée sous le numéro 119476, et ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey, JE1 1SG,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2016, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit 4.056.324 (quatre millions cinquante-six mille trois cent vingt-quatre) nouvelles actions préférentielles rachetables de classe E, et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant de US\$ 4.056.324 (quatre millions cinquante-six mille trois cent vingt-quatre dollars américains), dont US\$ 40.563,24 (quarante mille cinq cent soixante-trois dollars américains et vingt-quatre cents) sont alloués au capital social de la Société et US\$ 4.015.760,76 (quatre millions quinze mille sept cent soixante dollars américains et soixante-seize cents) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

6. Athyrium Opportunities II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 avril 2016, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit 50.000.000 (cinquante millions) de nouvelles actions préférentielles rachetables de classe E, et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant de US\$ 50.000.000 (cinquante millions de dollars américains), dont US\$ 500.000

(cinq cent mille dollars américains) sont alloués au capital social de la Société et US\$ 49.500.000 (quarante-neuf millions cinq cent mille dollars américains) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

Les nouvelles actions émises ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire d'un montant de US \$ 265.000.000 (deux cent soixante-cinq millions de dollars américains), de telle manière que le montant de US\$ 265.000.000 (deux cent soixante-cinq millions de dollars américains) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné, qui le constate.

Athyrium Opportunities II S.à r.l., précité, rejoint maintenant l'assemblée générale extraordinaire de la Société en tant que nouvel actionnaire de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à US\$ 5.742.240,85 (cinq millions sept cent quarante-deux mille deux cent quarante dollars américains et quatre-vingt-cinq cents), représenté par:

5.1.1 70.000.000 (soixante-dix millions) actions privilégiées rachetables de série A (les "Actions Privilégiées A");

5.1.2 150.000.000 (cent cinquante millions) actions privilégiées rachetables de série B (les "Actions Privilégiées B");

5.1.3 71.675.385 (soixante et onze millions six cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq) actions privilégiées rachetables de série D (les "Actions Privilégiées D");

5.1.4 265.000.000 (deux cent soixante-cinq millions) actions privilégiées rachetables de série E (les "Actions Privilégiées E" et, ensemble avec les Actions Privilégiées A, les Actions Privilégiées B, les Actions Privilégiées C et les Actions Privilégiées D, les "Actions Privilégiées");

5.1.5 3.757.127 (trois millions sept cent cinquante-sept mille cent vingt-sept) actions ordinaires de série A (les "Actions Ordinaires A");

5.1.6 5.791.572 (cinq millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-douze) actions ordinaires de série B (les "Actions Ordinaires B");

5.1.7 8.000.000 (huit millions) actions ordinaires de série C (les "Actions Ordinaires C" et, ensemble avec les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B, les "Actions Ordinaires"); et

5.1.8 1 (une) action de commandité (l' "Action de Commandité"),

avec, respectivement, une valeur nominale de USD 0.01 (un centime de Dollar américain) chacune.

5.1.9 En outre la Société peut émettre des actions privilégiées de série C (les "Actions Privilégiées C") conformément aux présents statuts et à tout Accord d'Investissement.»

Quatrième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 30 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 30. Distribution.** Sous réserve de l'obtention d'un Consentement Pertinent nécessaire, toute Distribution aux actionnaires doit être effectuée dans l'ordre de priorité suivant, étant entendu que, lorsqu'une telle Distribution est effectuée dans le cadre d'une Sortie ou d'un Refinancement, elle doit être faite après paiement de tous coûts liés à cette Sortie ou ce Refinancement (selon le cas), et conformément aux dispositions applicables de tout Accord d'Investissement:

30.1 Distribution au Titre de Créance CL

30.1.1 premièrement, dans la mesure où il reste des Titres de Créance CL à la date d'une telle Distribution, chaque Détenteur de Créance CL doit se voir allouer au prorata un montant égal à C pour chaque Titre de Créance CL qu'il détient, étant précisé que:

"A" signifie le Prix d'Emission d'un tel Titre de Créance CL;

"B" signifie les Encaissements Préalables sur Titre de Créance CL; et;

"C" signifie A moins B, étant entendu que C ne peut jamais être inférieur à zéro;

30.1.2 deuxièmement dans la mesure où il reste des Titre de Créance CL à la date d'une telle Distribution et qu'il reste des Revenus après les allocations octroyées conformément à l'article 30.1.1, ces Revenus résiduels doivent être alloués au prorata aux Détenteurs de Créance CL jusqu'à ce que les Détenteurs de Créance CL aient chacun reçu leur Montant Privilégié de Détention de Créance CL respectif (calculé à la date de la Distribution en question et prenant en compte les Encaissements Préalables sur Titre de Créance CL et les distributions faites conformément à l'article 30.1.1 dans le cadre d'une telle Distribution) en fonction de chaque Titre de Participation Senior Prioritaire détenu par chacun d'entre eux;

30.2 Distribution au Titre de Participation Senior Prioritaire

30.2.1 troisièmement, dans la mesure où il reste des Titres de Participation Senior Prioritaire à la date d'une telle Distribution et qu'il reste des Revenus après les allocations octroyées conformément à l'article 30.1.2, chaque Détenteur de Participation Senior Prioritaire doit se voir allouer au prorata un montant égal à C pour chaque Titre de Participation Senior Prioritaire qu'il détient, étant précisé que:

“A” signifie le Prix d’Emission d’un tel Titre de Participation Senior Prioritaire;

“B” signifie les Encaissements Préalables sur Titres de Participation Senior Prioritaire; et;

“C” signifie A moins B, étant entendu que C ne peut jamais être inférieur à zéro;

30.2.2 quatrième dans la mesure où il reste des Titres de Participation Senior Prioritaire à la date d’une telle Distribution et qu’il reste des Revenus après les allocations octroyées conformément à l’article 30.2.1, ces Revenus résiduels doivent être alloués au prorata aux Détenteurs de Participation Senior Prioritaire jusqu’à ce que les Détenteurs de Participation Senior Prioritaire aient chacun reçu leur Montant Privilégié de Détention de Participation Senior Prioritaire respectif (calculé à la date de la Distribution en question et prenant en compte les Encaissements Préalables sur Titres de Participation Senior Prioritaire et les distributions faites conformément à l’article 30.2.1 dans le cadre d’une telle Distribution) en fonction de chaque Titre de Participation Senior Prioritaire détenu par chacun d’entre eux;

30.3 Distribution aux Titre de Participation Super Senior et Titre de Financement

30.3.1 cinquième, dans la mesure où il reste des Titres de Participation Super Senior ou des Titres de Financement à la date d’une telle Distribution et qu’il reste des Revenus après les allocations octroyées conformément à l’article 30.2.2, chaque Détenteur de Participation Super Senior et Détenteur de Titre de Financement se voit attribuer, au prorata, un montant égal à C en fonction de chaque Titre de Participation Super Senior et Titre de Financement qu’il détient, étant précisé que:

“A” signifie le Prix d’Emission d’un tel Titre de Participation Super Senior ou Titre de Financement (selon le cas);

“B” signifie (concernant le Titre de Participation) les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Super Senior et (concernant le Titre de Financement) les Encaissements Préalables sur Titre de Financement; et

“C” signifie A moins B, étant entendu que C ne doit jamais être inférieur à zéro;

30.3.2 sixième, dans la mesure où il reste des Titres de Participation Super Senior ou Titres de Financement à la date d’une telle Distribution et qu’il reste des Revenus après les allocations octroyées conformément à l’article 30.3.1, ces Revenus résiduels seront distribués au prorata aux Détenteurs de Participation Super Senior et aux Détenteurs de Titre de Financement jusqu’à ce que ces Détenteurs de Participation Super Senior et Détenteurs de Titre de Financement aient chacun reçu respectivement leur Montant Privilégié de Détention de Participation Super Senior et leur Montant Privilégié de Détention de Titre de Financement (calculé à la date de la Distribution concernée et prenant en compte les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Super Senior et les Encaissements Préalables sur Titre de Financement ainsi que les distributions devant être effectuées conformément à l’article 30.3.1 dans le cadre d’une telle Distribution) en fonction de chaque Titre de Participation Super Senior et Titre de Financement détenu par chacun d’eux;

30.4 Distribution de Liquidation Privilégiée aux Participations Senior

30.4.1 septième, dans la mesure où il reste des Revenus après les allocations attribuées conformément à l’article 30.3.2, chaque Détenteur de Participation Senior se voit attribuer au prorata un montant égal à C en fonction de chaque Titre de Participation Senior qu’il détient, étant précisé que:

“A” signifie le Prix d’Emission d’un tel Titre de Participation Senior;

“B” signifie les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Senior; et

“C” signifie A moins B, étant entendu que C ne doit jamais être inférieur à zéro;

30.4.2 huitième, dans la mesure où il reste des Revenus après les allocations attribuées conformément à l’article 30.4.1, ces Revenus résiduels doivent être alloués au prorata aux Détenteurs de Participation Senior jusqu’à ce que les Détenteurs de Participation Senior aient chacun reçu leur Montant Privilégié de Détention de Participation Senior respectif (calculé à la date de la Distribution concernée et prenant en compte les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Senior et les distributions devant être effectuées conformément à l’article 30.4.1 dans le cadre d’une telle Distribution) en fonction de chaque Titre de Participation Senior détenu par chacun d’eux;

30.5 Comblement de Participation Junior

30.5.1 neuvième, dans la mesure où il reste des Revenus après les allocations attribuées conformément à l’article 30.4.2, chaque Détenteur de Participation Junior A et Détenteur de Participation Junior B se voit attribuer au prorata un montant égal à C en fonction de chaque Titre de Participation Junior A et Titre de Participation Junior B qu’il détient, étant précisé que:

“A” signifie le Prix d’Emission de tel Titre de Participation Junior A ou Titre de Participation Junior B (selon le cas);

“B” signifie (concernant les Titres de Participation Junior A) les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Junior A et (concernant les Titres de Participation Junior B) les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Junior B; et

“C” signifie A moins B, étant entendu que C ne doit jamais être inférieur à zéro;

30.5.2 dixième, dans la mesure où il reste des Revenus après les allocations attribuées conformément à l’article 30.5.1, ces Revenus résiduels doivent être alloués au prorata aux Détenteurs de Participation Junior A et Détenteurs de Participation Junior B jusqu’à ce que les Détenteurs de Participation Junior A et les Détenteurs de Participation Junior B aient chacun reçu leur Montant Privilégié de Participation Junior A respectif (calculé à la date de la Distribution concernée et prenant en compte les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Junior A et les distributions devant être effectuées conformément à l’article 30.5.1 dans le cadre d’une telle Distribution) en fonction de chaque Titre de Participation

Junior A détenu par chacun d'entre eux et leur Montant Privilégié de Participation Junior B (calculé à la date de la Distribution concernée et prenant en compte les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Junior B et les distributions devant être effectuées conformément à l'article 30.5.1 dans le cadre d'une telle Distribution) en fonction de chaque Titre de Participation Junior B détenu par chacun d'entre eux;

30.6 Distribution jusqu'à Franchissement de Participation Pure

30.6.1 onzièmement, dans la mesure où il reste des Revenus après les allocations attribuées conformément à l'article 30.5.2 et que le montant cumulé de tout bonus ou mécanisme incitatif qui donnent ou pourraient donner naissance au droit de recevoir un paiement en cas de Sortie dans le chef de tout employé d'une filiale indirecte de la Société, ces Revenus résiduels doivent être alloués au prorata aux Détenteurs de Participation Senior, aux Détenteurs de Participation Junior A et aux Détenteur de Participation Junior B comme si le Titre de Participation Senior, le Titre de Participation Junior A et le Titre de Participation Junior B ne constituaient qu'une seule série d'actions jusqu'à ce le Franchissement de Participation Pure soit atteint; et

30.7 Distribution de Revenus Résiduels après Franchissement de Participation Pure

30.7.1 douzièmement, dans la mesure où il reste des Revenus après les allocations attribuées conformément à l'article 30.6.1, ces Revenus doivent être alloués au prorata aux Détenteurs de Participation Senior, aux Détenteurs de Participation Junior A, aux Détenteur de Participation Junior B et aux Détenteur de Titre de Participation Pur comme si les Titres de Participation Senior, les Titres de Participation Junior A, les Titres de Participation Junior B et les titres de Participation Pure ne constituaient qu'une seule série d'actions.»

Cinquième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 34 des statuts de la Société en rajoutant (ou, le cas échéant, en remplaçant la définition existante pertinente par) les définitions suivantes:

“Date de Financement CL” signifie, pour les besoins du calcul du premier Délai de Paiement relatif aux Titres de Créance CL émis à (i) tous les investisseurs à l'exception de l'Investisseur Athyrium le 4 avril 2016 et (ii) l'Investisseur Athyrium le 7 avril 2016;

«Date de PSP Aztiq» signifie la date à laquelle les dix-huit million sept cent soixante-quatorze mille (18.774.000) Titres de Participation Senior Prioritaire souscrits par Aztiq Pharma Partners, S.C.A., SICAR le 24 septembre 2015 sont rachetés par la Société;

“Délai de Paiement” signifie, eu égard à tous Titres, à l'exception de ce qui est prévu plus bas, la date à partir de l'émission d'un Titre de Créance CL, Titre de Participation Senior Prioritaire, Titre de Participation Super Senior, Titre de Financement, Titre de Participation Senior, Titre de Participation Junior A ou un Titre de Participation Junior B (tel qu'applicable) à l'anniversaire d'un an de cette émission (sur la base d'une année de 365 jours) et ensuite chaque anniversaire annuel de la date de cette délivrance pour chaque période de paiement ultérieure (chaque période d'un an étant un “Délai de Paiement”), étant entendu qu'eu égard à chaque (i) Titre de Créance CL, le premier Délai de Paiement va courir de la Date de Financement CL à l'anniversaire d'un an de cette Date de Financement CL et ensuite chaque anniversaire annuel de la Date de Financement CL pour chaque Délai de Paiement ultérieur; et (ii) chaque Titre de Participation Senior Prioritaire, Titre de Participation Super Senior, Titre de Financement, Titre de Participation Senior, Titre de Participation Junior A ou un Titre de Participation Junior B émis à la Date de Clôture ou à la Date PSP Aztiq (le cas échéant), le premier Délai de Paiement va courir à partir de la Date de Clôture (et non, pour éviter tout doute, à partir de la Date PSP Aztiq) à l'anniversaire d'un an de cette Date de Clôture et ensuite chaque anniversaire annuel de la Date de Clôture pour chaque Délai de Paiement ultérieur;

“Détenteur de Titre de Créance CL” signifie une personne entrant dans le registre des actionnaires en tant que détenteur pour ce moment d'un Titre de Créance CL;

“Distribution” signifie, eu égard à tous Titres, une distribution par voie de capital ou de dividende, autre distribution, de liquidation, de liquidation forcée, de rendement de capital, rédemption ou rachat, de refinancement ou autrement, incluant, afin de dissiper tout doute, toute distribution résultant directement ou indirectement de toute Réorganisation et/ou d'une Sortie;

“Encaissement Préalable sur Titre de Créance CL” signifie, à l'égard d'un Titre de Créance CL, au moment pertinent, le montant total d'argent payé avant cette date au(x) détenteur(s), de temps en temps, d'un tel Titre de Créance CL en sa qualité de détenteur ou en vertu de la détention de cette personne d'un Titre de Créance CL, y compris en vertu de l'article 30.1 de ces statuts, mais à l'exclusion de quelconque frais ou remboursement des dépenses versés à un quelconque gérant de la Société;

“Investisseur Athyrium” signifie Athyrium Opportunities II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Luxembourg avec un capital social de USD 50,000, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui est devenue associée de la Société le 8 avril 2016;

“Montant Privilégié de Détention d'un Titre de Créance CL” désigne, à l'égard d'un Titre de Créance CL, un montant égal au Prix d'Emission de ce Titre de Créance CL plus le Rendement du Titre de Créance CL sur ce Titre de Créance CL;

“Rendement sur Titre de Créance CL” signifie vingt pour cent (20%) par an, qui est accumulé quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Créance CL au cours du (des) Délai(s) de Paiement applicable, et se composant annuellement suivant la conclusion du dernier Jour Ouvrable de chaque Délai de Paiement pertinent, et à la condition que le Rendement sur Titre de Financement soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant);

“Rendement sur Titre de Financement” signifie vingt pour cent (20%) par an, qui est accumulé quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Financement au cours du (des) Délai(s) de Paiement applicable, et se composant annuellement suivant la conclusion du dernier Jour Ouvrable de chaque Délai de Paiement pertinent, à condition que le Rendement sur Titre de Financement (i) soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant); et (ii) ne soit pas cumulable pendant plus de cinq (5) Délais de Paiement;

“Rendement sur Titre de Participation Junior A” signifie huit pour cent (8%) par an, qui est accumulé (mais pas composé) quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Participation Junior A au cours du (des) Délai(s) de Paiement applicable, à condition que le Rendement sur Titre de Participation Junior A (i) soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant); (ii) ne soit pas cumulable pendant plus de cinq (5) Délais de Paiement; et (iii) n'exécède pas, afin d'éviter toute incertitude, quarante pour cent (40%) du Prix d'Emission du Titre de Participation Junior A, et ce par accumulation pour chaque Titre de Participation Junior A pendant tous les Délais de Paiement;

“Rendement sur Titre de Participation Junior B” signifie huit pour cent (8%) par an, qui est accumulé (mais pas composé) quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Participation Junior B au cours du (des) Délai(s) de Paiement applicable, à condition que le Rendement sur Titre de Participation Junior B (i) soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant); (ii) ne soit pas cumulable pendant plus de cinq (5) Délais de Paiement; et (iii) n'exécède pas, afin d'éviter toute incertitude, quarante pour cent (40%) du Prix d'Emission du Titre de Participation Junior B, et ce par accumulation pour chaque Titre de Participation Junior B pendant tous les Délais de Paiement;

“Rendement sur Titre de Participation Senior” signifie, huit pour cent (8%) par an, qui est accumulé (mais pas composé) quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Participation Senior au cours du (des) Délai(s) de Paiement applicable, à condition que le Rendement sur Titre de Participation Senior (i) soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant); (ii) ne soit pas cumulable pendant plus de cinq (5) Délais de Paiement; et (iii) n'exécède pas, afin d'éviter toute incertitude, quarante pour cent (40%) du Prix d'Emission du Titre de Participation Senior, et ce par accumulation pour chaque Titre de Participation Senior pendant tous les Délais de Paiement;

“Rendement sur Titre de Participation Senior Prioritaire” signifie vingt pour cent (20%) par an, qui est accumulé quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Participation Senior Prioritaire au cours du Délai de Paiement applicable, et se composant annuellement suivant la conclusion du dernier Jour Ouvrable de chaque Délai de Paiement pertinent, à condition que le Rendement sur Titre de Participation Senior Prioritaire (i) soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant); et (ii) cesse de s'accumuler sur un Titre de Participation Senior Prioritaire dans le cas où un tel Titre de Participation Senior Prioritaire est converti et re-désigné comme Titre de Participation Senior conformément à l'Article 5.8 (et, suivant une telle conversion, le Rendement sur Titre de Participation Senior sera accumulé sur un tel Titre de Participation Senior converti conformément aux stipulations de ces statuts);

“Rendement sur Titre de Participation Super Senior” signifie vingt pour cent (20%) par an, qui est accumulé quotidiennement sur le Prix d'Emission d'un Titre de Participation Super Senior en respectant le délai de paiement applicable, et se composant annuellement suivant la conclusion du dernier Jour Ouvrable de chaque Délai de Paiement pertinent, à condition que le Rendement sur Titre de Participation Super Senior (i) soit payable seulement à partir et à hauteur du bénéfice net et après impôt de la Société (le cas échéant); et (ii) ne soit pas cumulable pendant plus de cinq (5) Délais de Paiement;

“Titres Aztiq” signifie les titres émis par les membres du Groupe d'Investisseurs Institutionnels Aztiq;

“Titres de Créances” signifie (i) les Titres de Créance CL et (ii) tout prêt d'associé ou des notes de crédit et toute dette ou titre de créance (dont toute créance substantiellement similaire quant à sa structuration aux Titres de Créance CL) ou droit convertible ou exerçable ou échangeable en titre de créance de toute catégorie ou série de capital d'emprunt (ou qui sont convertibles en ou exerçables ou échangeables pour un titre qui est, à son tour, convertible ou exerçable ou échangeables en parts de toute catégorie ou série du capital de prêt), le cas échéant, délivré par une Société du Groupe suivant la Date de Clôture conformément aux statuts et tout Accord d'Investissement,, dans chaque cas, ayant les droits et étant soumis à la restrictions énoncées dans ces statuts et de l'instrument pertinent constituant un tel titre (à l'exclusion des actions);

“Titres de Créance CL” signifie les Actions Privilégiées E, rachetables et non-convertibles, dans le capital de la Société, qui sont constitutives de Titres de Créances aux fins des présents statuts et qui ont les droits attribués à eux par ces statuts;

“Titre de Financement” signifie les Actions Privilégiées C dans le capital social de la Société, qui ont les droits attribués à eux par ces statuts;

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.7. Il est entendu, pour les Actions Privilégiées A, que, pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de modification et de refonte des présents statuts du 24 Septembre 2015 (la «Période de Rachat de Participation Senior Prioritaire»), elles peuvent être rachetées à un prix par Action Privilégiée A égal à la somme:

- (a) du Montant Privilégié de Détention de Participation Senior Prioritaire; moins
 - (b) les Encaissements Préalables sur Titre de Participation Senior Prioritaire (si existant),
- (un tel montant étant ci-après désigné comme le «Montant de Rachat de Participation Senior Prioritaire»).
- Les Actions Privilégiées A rachetées seront annulées par la Société.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdites comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 avril 2016. GAC/2016/2961. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016116803/737.

(160090625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

MPZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1412 Luxembourg, 3, rue Dante.

R.C.S. Luxembourg B 202.316.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111127/9.

(160083364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

AIMA SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8820 Holtz, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.345.

DISSOLUTION

Les soussignées:

- Monsieur Marc KEMMER, pilote d'avion, demeurant à L-8611 Platen, 16, rue de la Fontaine
- Mademoiselle Ann KEMMER, étudiante, demeurant à L-8013 Strassen, 20, rue Belle-Vue

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la société civile immobilière luxembourgeoise dénommée «AIMA SCI», avec siège social à L-8820 Holtz, 38, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E4345, qui a été constituée sous la dénomination de «EMCI REDANGE» suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, en date du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2403 du 09 novembre 2010, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée des associés sous seing privé en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 66 du 13 janvier 2011, cette assemblée ayant décidée entre autres le changement de la dénomination en «AIMA SCI».

La société civile immobilière «AIMA SCI», a actuellement un capital de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-), divisé en cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les comparants déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaissent parfaitement la situation financière.

Ensuite, les comparants en leur qualité de bénéficiaires économiques finaux de l'opération ont déclaré dissoudre par la présente la Société avec effet immédiat, et en qualité de liquidateurs de la Société, ils déclarent que le passif connu de ladite

Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'associés ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les comparants donnent décharge pleine et entière aux associés-gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents sociaux seront conservés à L-8611 Platen, 16, rue de la Fontaine pendant cinq ans.

Fait à Holtz, le 31 décembre 2015.

Marc Kemmer / Ann Kemmer.

Référence de publication: 2016111479/30.

(160085129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.536,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 201611129/10.

(160084076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Nettetal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 201611130/10.

(160083576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

FINANCIERE MAXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 206.251.

STATUTS

L'an deux mille seize, le six mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Cataldo CONVERTINO, chef d'entreprise, né à Cours (France) le 15 juin 1968, demeurant à F-42300 Roanne, 39, rue Pasteur,

ici représenté par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé (ci-après désigné le «Comparant»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du Comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel Comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FINANCIERE MAXEL S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le troisième mardi du mois de mars à 15h30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par le Comparant, préqualifié.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Décisions de l'associée unique

Le comparant, pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2022:
 - Monsieur Cataldo CONVERTINO, prénommé;
 - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2022:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9874. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114411/142.

(160087802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Notialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111132/9.

(160084110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

NAC Luxembourg II S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 199.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111134/9.

(160083705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Nigmatek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.290.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2015

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'assemblée nomme commissaire aux comptes la société EBC EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg 66, rue de Gasperich.

2. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2016111137/16.

(160083868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Omaha Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 203.769.

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Tony Roy en tant que gérant de la Société avec effet au 3 mai 2016 inclus.

L'associé unique a décidé de le remplacer par M. Sylvain Dubois, résidant professionnellement au 1001, rue du Square Victoria, Québec, H2Z 2B5, Canada, avec effet au 3 mai 2016 inclus et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes depuis le 3 mai 2016:

- (i) Jean-Philippe Gachet;
- (ii) Miguel Ibanez Diez, et
- (iii) Sylvain Dubois.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Omaha Investments
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016111145/20.

(160084127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

NN Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 135.305.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 avril 2016

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Messieurs

Quinten FRAAI (Président)
Luc VERBEKEN (Vice-Président)
Pieter COOPMANS (Administrateur)
sont arrivés à leur terme.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs

Quinten FRAAI (Président)
Luc VERBEKEN (Vice-Président)
Pieter COOPMANS (Administrateur)

pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

L'adresse professionnelle des administrateurs est fixée au 3 rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme KPMG, 39 Avenue John F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016111138/25.

(160083682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ivy Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.306.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 17 mai 2016 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Thomas Butch, administrateur, avec adresse professionnelle au 6300, Lamar Avenue - Overland Park - KS-66202 - États-Unis;

- Jean Philippe Claessens, administrateur avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jeffrey Toussaint, administrateur, avec adresse professionnelle au 75, Rockefeller Plaza, 15^e Etage -NY-10019 New York, États-Unis;

- Brent Bloss, administrateur, avec adresse professionnelle au 6300, Lamar Avenue - Overland Park KS-66202 - États-Unis

- John Sundeen, administrateur, avec adresse professionnelle au 6300, Lamar Avenue - Overland Park - KS-66202 - États-Unis.

2. PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 mai 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016112698/29.

(160085383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

NN Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

Le bilan 2015, les comptes de profits et pertes 2015, le rapport de gestion 2015 et le plan comptable 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Pieter Coopmans

Dirigeant agréé

Référence de publication: 2016111139/13.

(160084104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Odyssey Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.787.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111141/9.

(160083825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Extract of the Annual General Meeting 14 April 2016

Election and appointment of Directors

The Cotisants renewed the mandate of Mr. John Hames, born on August 6, 1967 in Ettelbruck, residing at 3, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch and Mr. Alain Kinsch, born on June 18, 1971 in Luxembourg, residing at 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The shareholders renewed the mandate of of Mr Jean-Michel Pacaud, born on November 8, 1962 in Le Mans (France), residing at 18, rue Charles Bernhoeft, L -1240 Luxembourg and Mr. Olivier Lemaire, born on October 10, 1970 in Hermalle sous Argenteau (Belgium), residing at 65, rue Godefroid Kurth, B-6700 Arlon.

These Directors are appointed for a period up to the General Shareholder Meeting of April 2017.

Appointment of the réviseur d'entreprise agréé

The shareholders renewed the mandate of BDO Audit S.A., 2 Avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg, as réviseur d'entreprise agréé for a period up to the General Shareholder Meeting of April 2017.

Traduction en français:

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle le 14 avril 2016

Election et nomination des Administrateurs

Les sociétés contributrices renouvellent le mandat de Monsieur John Hames, né le 6 août 1967 à Ettelbruck, résident au 3, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch et Monsieur Alain Kinsch, né le 18 juin 1971 à Luxembourg, résident au 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Les actionnaires renouvellent le mandat de Monsieur Jean-Michel Pacaud, né le 8 novembre 1962 à Le Mans (France), résident au 18, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg et Monsieur Olivier Lemaire, né le 10 octobre 1970 à Hermalle sous Argenteau (Belgique), résident au 65, rue Godefroid Kurth, B-6700 Arlon.

Ces Administrateurs sont nommés pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires en avril 2017.

Nomination du réviseur d'entreprise agréé

Les actionnaires renouvellent le mandat de BDO Audit S.A., 2 Avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise agréé pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires en avril 2017.

Référence de publication: 2016112532/32.

(160085270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

PRO-VO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 161.493.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111205/10.

(160084002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

PRO-VO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 161.493.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111206/10.

(160084003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

PPR Distri Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.331.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111202/10.

(160083414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.
